



Résolution relative au suivi des délibérations du CCT

Le Comité de coopération transfrontalière (CCT) franco-allemand exprime son attachement à la mise en œuvre des délibérations adoptées lors de ses réunions précédentes. Cette résolution décrit l'état de la mise œuvre des délibérations :

- Avis du 31 mai 2021 relatif à l'apprentissage transfrontalier : le CCT prend note des négociations en cours afin d'aboutir à une convention-cadre entre les deux Etats et du fait que la finalisation des travaux est attendue pour la fin de l'année 2022. Si une solution pérenne (prévue par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022) n'était pas trouvée d'ici à cette échéance, la prolongation du régime de transition au-delà du 31 décembre 2022 serait indispensable ; le CCT se réjouit de l'examen actuellement en cours concernant la possibilité de prendre en compte certains aspects des études en alternance transfrontalières (en particulier la part de financement assurée par l'entreprise) dans le cadre de ces négociations.
- Avis du 31 mai 2021 relatif au remboursement des frais de santé transfrontalier : il rappelle que toutes les régions frontalières profitent d'une mobilité facilitée de patients et de personnels. Compte tenu des obstacles qui subsistent en matière de remboursement des coûts et afin de développer le potentiel de la coopération transfrontalière dans le secteur de la santé dans l'intérêt commun, un nouvel élan est attendu pour relancer la mise en œuvre concrète de l'accord-cadre sur la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé de 2005.
- Avis et recommandation du 31 mai 2021 relatifs aux liaisons ferroviaires transfrontalières ; il insiste sur l'importance des interconnexions ferroviaires pour l'espace transfrontalier et demande aux gouvernements d'examiner toutes les options de financement avec les Länder et collectivités concernées, conformément aux dispositions de l'article 16 du Traité d'Aix-la-Chapelle. L'amélioration des liaisons ferroviaires peut contribuer à une mobilité à faible impact sur l'environnement et au développement du potentiel économique des territoires frontaliers. Il salue la volonté fondamentale des deux gouvernements d'atteindre des progrès pour la réalisation des liaisons ferroviaires importantes de Colmar-Fribourg et Haguenau-Rastatt. L'Allemagne et la France soutiennent également le dialogue en cours pour le potentiel d'amélioration de la liaison avec changement actuellement existante entre Strasbourg et l'aéroport de Francfort. A ce sujet, la France a annoncé une étude sur ce thème.
- Avis et recommandation du 31 mai 2021 relatifs à la reconnaissance transfrontalière des vignettes environnementales : il réitère le vœu d'une solution définitive et juridiquement solide à ce différend qui pourrait susciter des difficultés pour la mobilité des personnes et des biens entre les territoires voisins. Côté français, les autorités compétentes pourraient rechercher une solution afin de reconnaître de manière transitoire les vignettes allemandes ;

il remercie les autorités compétentes à Fribourg et Karlsruhe pour la dérogation accordée aux vignettes françaises.

- Déclaration du Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) du 31 mai 2021 sur la situation fiscale des travailleurs frontaliers bénéficiant d'allocations de chômage partiel : le CCT salue l'examen en cours par le gouvernement fédéral au sujet – d'une part – de la manière d'adapter le mode de calcul des allocations de chômage partiel à la lumière de la jurisprudence du tribunal social fédéral et – d'autre part – de l'abrogation de la pratique administrative perçue par les travailleurs frontaliers comme une double imposition.
- Recommandation du 12 mars 2022 relative au détachement des travailleurs : dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi (qui pourrait nuire à la croissance et au bon fonctionnement du marché intérieur) il souligne la nécessité d'harmoniser les pratiques allemande et française concernant la mise en œuvre de la directive « Détachement » de l'UE, avec le souci de réduire la bureaucratie et de faciliter les contrôles d'affiliation sociale. Il appelle également à la tenue régulière de réunions entre les parties prenantes française et allemande afin de soutenir la réalisation de cet objectif.

Le CCT examinera lors d'une prochaine séance la suite donnée à ces avis et recommandations.